

Nos si "chers" animaux de compagnie : les coups de cœur ont un coût financier

Ce lundi 4 octobre est la journée mondiale des animaux. Alors qu'une proposition de loi sur la maltraitance animale est toujours en débat au parlement, la France demeure tristement la championne des abandons. Un certificat d'engagement pourrait voir le jour pour les futurs maîtres.



La France compterait 15 millions de chats • © CM [Calvados Caen](#)

Ce week-end, c'étaient les journées portes ouvertes à la SPA de Verson, près de Caen. L'occasion pour l'association de trouver un nouveau foyer pour ses pensionnaires mais aussi de collecter des dons pour assurer le fonctionnement de la structure.

Car l'année a été tristement chargée : depuis le mois de janvier, le refuge a déjà accueilli 660 chats et 270 chiens. *"L'animal n'est pas un produit de consommation comme beaucoup de gens semblent le penser en ce moment"*, déplore Vanessa Pecullo, la présidente de la SPA de Basse Normandie à Verson, *"On prend et on jette, on abandonne quand ça commence à devenir dérangeant ou que le mode de vie change, on ne s'enquiquine pas et ensuite on reprend deux ou trois mois après. En*

ce moment, l'animal c'est beaucoup un produit de consommation alors que c'est un être vivant."

Si les Français adorent les animaux de compagnie (9 millions de chiens et 15 millions de chats), notre pays possède également le peu reluisant titre de "champion des abandons" avec près de 100 000 animaux abandonnés chaque année. Un chiffre qui fait tâche alors qu'on célèbre ce lundi 4 octobre la journée mondiale des animaux. Ce sujet est l'un des points abordés dans la proposition de loi sur la lutte contre la maltraitance animale en discussion au parlement depuis le début de l'année. Elle prévoit notamment la mise en place d'un "*certificat d'engagement et de connaissance des besoins spécifiques de l'espèce*", que devront signer les futurs maîtres lors de l'acquisition ou l'adoption d'un animal. Dans ce document seraient rappelés les obligations de soins, de vaccination et les coûts liés à la possession d'un animal.

Montrer patte blanche

Si la mesure est favorablement accueillie dans les associations de protection animale, elle ne semble pas, pour autant, constituer une révolution. "*Toutes les SPA, tous les refuges, toutes les associations mettent à peu près ça dans leur contrat d'adoption*", rappelle Valérie Guénon, de la SPA de Basse-Normandie, "*Peut-être que les éleveurs ne le faisaient pas.*"

Car à Verson, avant de repartir avec un animal, il faut montrer patte blanche. "*Ils (les futurs maîtres) signent un contrat d'adoption, ils s'engagent à bien traiter l'animal, à ne pas s'en séparer sans notre accord, à nous prévenir en cas de changement d'adresse, de perte ou de décès, à le stériliser si ce n'est pas fait et à lui fournir tous les soins nécessaires.*" Figure aussi sur le contrat l'estimation de la somme annuelle nécessaire pour assurer le bien-être de son compagnon à quatre pattes.

"*Dans les motifs d'abandon réguliers, il y a soit la fugue, soit le départ en Ehpad ou décès, soit la séparation, soit les problèmes financiers*", explique Valérie Guénon. "*Les gens n'ont pas toujours conscience du coût financier. Il faut penser au vétérinaire, il faut penser à l'alimentation, il faut penser au matériel, il faut penser à l'éducation si c'est un chien, il faut penser à la pension quand on part en vacances. Et mine de rien, c'est un coût énorme aussi. Je n'ai pas les derniers tarifs en tête mais à*

un moment donné c'était douze euros par jour. Quand on part deux semaines, ça monte vite."

"On ne sait pas ce qui peut nous arriver demain"

Comptez au minimum 600 euros par an pour un chat et environ 400 euros pour un petit chien et 1 000 euros pour un grand. Ces chiffres ne sont que de simples estimations, rappelle la SPA de Basse-Normandie. *"C'est comme l'espérance de vie. On a une dame qui est venue ce week-end adopter un chien. Elle avait perdu son malinois à l'âge d'un an et demi d'un problème cardiaque. C'est comme nous, on ne sait pas ce qui peut nous arriver demain."*

épenses de santé:

vaccin annuel : 40 à 160 €

vermifuge : 5 à 20 € (+ fois/an)

traitements contre les
parasites externes: 20 à 120 €
(par mois en moyenne)

la stérilisation: 120 à 300 €



Et cette méconnaissance du coût financier d'un animal survient parfois dès l'arrivée des futurs propriétaires au refuge. *"En chatterie, on nous dit : 230 euros pour un chaton c'est cher, je vais aller en chercher un gratuit. Allez-y, faites le identifier et stériliser, vous allez voir combien ça vous coûte, ça vous coûtera beaucoup plus que 230 euros. Souvent, les gens repartent chez eux, ils font le calcul, et ils finissent par revenir nous voir",* raconte Valérie Guénon.

Responsabiliser les maîtres

L'association consent parfois au paiement des frais d'adoption - *"on peut entendre qu'il y a des fois des périodes plus ou moins compliquées"* - mais elle fixe des limites. *"Certains nous demandent de régler en 5-6 fois, on leur dit non. S'il y a des frais vétérinaires, ça peut aller dans certains cas jusqu'à 1000 euros pour un animal, il*

faut pouvoir assumer derrière. Le fait de demander des frais d'adoption, c'est d'une part pour nous aider à régler une partie des frais vétérinaires (stérilisation, vaccination) mais aussi un moyen de responsabiliser les futurs maîtres et leur faire comprendre qu'un animal ça a un coût."

Ne dit-on pas que quand on aime on ne compte pas ? Mais parfois, mieux vaut savoir compter pour ne pas briser des cœurs.